

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE



Mairie de
BERG-sur-MOSELLE

Séance du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le mercredi vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : Jean Jacques THIELEN, Armand ALESCH, Philippe MATTON, Philippe DEZEURE, Marie MARTINEZ, Gérard BETTEMBOURG,

Etaient absent : Stéphane SOUMANN (excusé), Philippe DEZEURE donne procuration à Jean Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 711 – Vote du taux des 3 taxes

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe le taux des taxes comme suit :

TFB (foncier bâti) 31,32%

TFNB (foncier non bâti) 83,42%

TH (Taxe d'habitation) 20,27%

Date de convocation : 20/03/2024

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 20/03/2024

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 08 avril 2024

Le Maire

Denis NOUSSE

